# RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO "ISOLA ET LA VIE SAUVAGE"

**Article 1 : Organisation du concours**

Dans le cadre de la 3ème édition de la Fête "Isola et la vie sauvage" qui se déroulera du 21 au 22 mars 2026, la commune d'Isola et la station d'Isola 2000 organisent un concours photo sur le thème : "La faune sauvage".

**Article 2 : Conditions de participation**

Le concours est ouvert à tout photographe amateur, sans distinction d'âge (adultes et enfants). La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

- Les mineurs doivent être inscrits par leur responsable légal.
- Chaque participant doit envoyer un courriel faisant office de bulletin de participation, en y indiquant les informations suivantes : prénom, nom, âge, adresse postale, numéro de téléphone et adresse e-mail.
- En soumettant sa participation et une photo, chaque participant atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photo, s'engage à en respecter l'ensemble des conditions et atteste sur l'honneur être l'auteur de la photo présentée (œuvre originale, non retouchée).
- Chaque photo doit être accompagnée du lieu de prise de vue, d'un titre et d'une description.
- Le comité organisateur se réserve le droit de ne pas sélectionner les images hors sujet ou non conformes.
- La présence des gagnants est obligatoire lors de la remise des prix le samedi 21 mars, sans quoi aucun prix ne sera remis.

**Article 3 : Conditions techniques**

- Formats acceptés : noir et blanc ou couleur, sans retouche, sans filigrane, bordure, logo ou adresse web.
- Une seule photo par participant.
- Format du fichier : JPEG.
- Les clichés seront sélectionnés selon leurs qualités esthétiques et leur originalité.

**Article 4 : Utilisation des photographies**

Les participants cèdent leurs droits d'utilisation à la commune d'Isola pour toute exploitation liée à la thématique de la vie sauvage (expositions, publications, presse, supports promotionnels), sans limitation de durée et sans rémunération. Les photos non sélectionnées seront détruites ou restituées sur demande.

**Article 5 : Calendrier**

- Date limite d'inscription et de dépôt des photos : lundi 16 mars 2026 à midi.
- Envoi des photos à : concours@isola2000.com

**Article 6 : Informatique et liberté**

Les données personnelles des participants seront traitées conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 et ne seront pas communiquées à des tiers.

**Article 7 : Litiges et différends**

La participation implique l'acceptation pleine et entière du règlement. En cas de litige, une tentative de règlement amiable sera privilégiée. À défaut, les tribunaux compétents seront saisis. Aucune contestation ne sera recevable un mois après la clôture du concours.

Commune ISOLA

**Virginie Tumorticchi**

Responsable des. bureaux d'informations d'Isola et d''Isola 2000 de l'Office de tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur